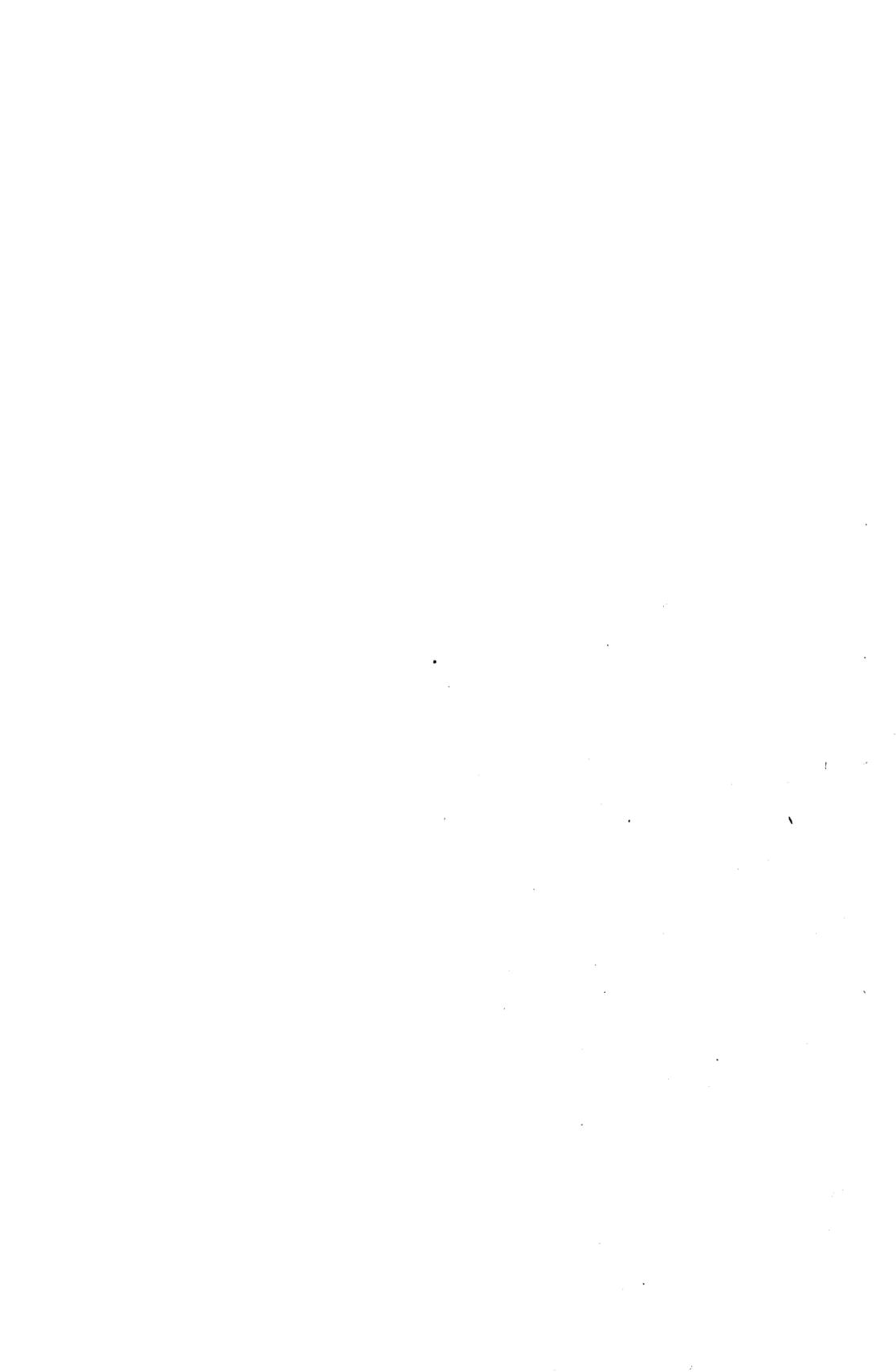


Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |





EGLISE DE SAINT-ZÉNON DE PIOPOLIS

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6

JUILLET 1900

No. 7

SAINT-ZENON DE PIOPOLIS

Piopolis fut fondé, le 21 avril 1871, par un groupe de zouaves pontificaux récemment arrivés de leur expédition d'Italie, où ils étaient allés combattre sous les drapeaux de Pie IX.

C'est le 18 octobre 1870, que les zouaves s'embarquèrent à Liverpool pour rentrer dans leur patrie.

Ces généreux compagnons d'armes ne voyaient pas approcher sans quelque tristesse l'heure de la séparation. Après avoir si longtemps fraternisé ensemble et vécu, pour ainsi dire, à la gamelle commune, il leur en coûtait de renoncer à leurs habitudes de douce camaraderie. De là naquit la louable pensée d'aller habiter à l'ombre d'un même clocher et de fonder une colonie.

Une société de colonisation, ayant pour principal zélateur M. le chanoine Moreau, de l'évêché de Montréal, se chargea de mener l'entreprise à bonne fin.

Après renseignements pris et explorations faites, le comité demanda et obtint du gouvernement la concession des terres vacantes dans le canton de Marston, c'est-à-dire dans la partie sud de ce canton. La partie nord était déjà établie, depuis nombre d'années, par des colons originaires de la Haute-Ecosse. Le premier détachement de ces hardis montagnards était venu s'y fixer dès 1852.

Pendant l'hiver de 1870-71, une construction rustique fut érigée dans la forêt et tous les préparatifs nécessaires furent faits pour recevoir les défricheurs au printemps suivant.

Le 30 avril 1871, la messe était célébrée pour la première fois à Piopolis par M. l'abbé Séguin, envoyé spécialement par l'évêché de Montréal pour résider dans la colonie et veiller aux intérêts spirituels de ses habitants.

Dans le cours de l'été de 1871, une autre bâtisse de 30 sur 40 pieds fut élevée pour servir de chapelle, de presbytère et de résidence pour les colons nouvellement arrivés. Cette bâtisse allongée et terminée à l'intérieur en 1880 est l'église actuelle.

La colonie de Piopolis se développa graduellement et, en 1879, elle fut reconnue comme municipalité séparée sous le nom de Marston-Sud.

L'élément écossais garde la prépondérance dans Marston-Nord, tandis que nos compatriotes dominent dans Marston-Sud.

On peut dire que Piopolis a été la paroisse-mère de toutes celles qui existent ou sont en voie de formation dans ce que nous appelons le territoire du lac Mégantic, territoire qui renferme actuellement quatre cures et quatre missions.

Missionnaires et curés de Saint-Zénon de Piopolis : M. Séguin, 1871 ; P. Champagne, 1871-1872 ; J. Aubin, 1872-1874 ; J.-B.-A. Cousineau, 1874-1886 ; J.-E. Simard, 1888-1899 ; L.-N. Gastonguay, curé actuel.

PIONNIER

ORIGINE DE NOMS

Ile LaMotte : nommée ainsi en l'honneur de Pierre de Saint-Paul, sieur de LaMotte, capitaine au régiment de Carignan, qui y éleva un fort en 1666.

Duluth : rappelle le souvenir de Daniel Greysolon du Lhut, célèbre coureur de bois et explorateur de l'Ouest.

Dubuque : fondée par un canadien, Julien Dubuque, dont elle a gardé le nom.

Louisiane : en l'honneur de Louis XIV.

P.-G. R.

L'ABBE GABRIEL RICHARD

Gabriel Richard naquit le 15 octobre 1764, à Saintes, France, de parents respectables et pieux, fit ses études théologiques à Angers, puis se rendit à Issy, près Paris, où il entra dans la Société de Saint-Sulpice et reçut les ordres sacrés, en 1790. Ses supérieurs le tenaient en si haute estime, que, dès l'année suivante, ils le nommèrent supérieur du séminaire d'Issy.

En compagnie des Pères Cequard, Matignon et Maréchal, il arriva, le 24 juin 1792, à Baltimore, où, l'année précédente, quelques membres de la Société avaient inauguré le séminaire de Sainte-Marie. Peu après, sur la prière de l'archevêque Carroll, il abandonna le professorat des mathématiques pour prendre la desserte, à Kaskaskia, des catholiques de l'Illinois, qui, depuis la suppression de la Société de Jésus, n'avaient pas eu un ministère régulier et étaient devenus fort indifférents en matière religieuse. Le Père Richard passa six ans à se prodiguer au milieu de ces abandonnés et il eut la consolation de voir la plus grande partie de son troupeau revenir à la pratique de la foi.

En juin 1798, nommé adjoint au Père Michel Lavadoux, lui aussi un Sulpicien et son prédécesseur à Kaskakia, le Père Richard fut transféré à Détroit. Environ deux ans plus tard, après la rentrée du Père Lavadoux en France, le Père Richard reçut l'ordre d'assurer la juridiction sur un territoire ecclésiastique qui embrassait alors les Etats de Michigan et de Wisconsin.

Comme presque tous les catholiques qu'il avait à desservir étaient des Canadiens-français, il eut peu d'occasions d'apprendre l'anglais ; néanmoins il s'appliqua avec une grande assiduité à l'étude de cette langue et réussit enfin à en acquérir une connaissance suffisante. Par sa faveur et son tour d'esprit original, il suppléait sensiblement à son ignorance des singularités de l'idiome.

Il y avait dans sa personne et dans son caractère plusieurs traits qui étaient propres à lui attirer le respect et la confiance de ses gens. Tels étaient sa figure d'ascétique et son port plein de dignité, qui traduisaient la fermeté de volonté et la bonté du cœur, telles son admirable abnégation et sa libéralité envers les pauvres, tels son dévouement inébranlable au devoir et son énergie infatigable. Par une certaine mesure de rigorisme, il paraît avoir ressemblé à d'autres fidèles missionnaires de son époque en ce pays, et nous avons de bonnes raisons pour attribuer ceci aux circonstances plutôt qu'à un défaut de générosité dans son caractère.

La conversion des Inliens lui tenait surtout au cœur, et ses efforts, poursuivis pendant de longues années, ont été couronnés de résultats flatteurs.

Le 30 avril 1805, il fut nommé aumônier du 1er régiment de la garde nationale du Michigan.

Lors du grand incendie qui a réduit la "City of the Straits" (Déroit) en cendres, le 11 juin 1805, l'église, le presbytère et les écoles du Père Richard, parmi lesquelles deux écoles supérieures, ont été détruites de fond en comble. Sur sa prière, l'évêque l'autorisa à construire une église sous son administration immédiate, "pour prévenir," ainsi qu'il écrivait, "l'intervention constante et ennuyeuse des marguilliers." Au milieu de ses difficultés avec les entêtés, il eut la consolation de jouir de la bienveillance de la majorité de ses gens et de ses concitoyens protestants, qui formaient de beaucoup la plus grande partie des habitants de la ville. En 1807, le gouverneur du Territoire et d'autres fonctionnaires l'invitèrent à prêcher en anglais, ce qu'il fit pendant longtemps tous les dimanches à midi, dans la salle du Conseil, à la grande satisfaction de tous les principaux protestants de la ville. Aussi, sur demande, il fit la prière d'ouverture d'une des sessions du premier Conseil du Territoire de Michigan. Au cours de ses supplications, il pria le Dieu

Tout-Puissant d'accorder aux législateurs " la grâce de faire des lois pour le peuple et non pas pour eux-mêmes."

Pendant qu'il grandissait ainsi dans l'estime de ses concitoyens protestants, les syndics malveillants de la paroisse de la Côte du Nord poussèrent leur résistance scandaleuse à leur curé si loin, que l'évêque Flaget, de Bardstown, qui avait juridiction sur Détroit depuis l'établissement de ce diocèse, en novembre 1810, dut prononcer un interdit sur l'église, ce qu'il fit dans une lettre écrite de sa propre main, datée du 24 février 1817. Les récalcitrants firent leur soumission à l'occasion de la visite de l'évêque, le 9 juin, l'année suivante. Cependant quelques esprits pervers conservèrent la rancune de leur humiliation, ainsi que cela se fit voir lorsque le Père Richard posa pour la deuxième fois sa candidature au Congrès.

* * *

Au cours d'un voyage à Baltimore et dans d'autres villes de l'Est au profit de sa nouvelle église (1808-1809), il se procura une presse et une fonte de caractères, qu'il fit transporter par terre jusqu'au Michigan. Il amena aussi avec lui un typographe nommé Coxshawe, de Boston. De même que le Père White avait établi la première imprimerie dans l'Est, le Père Richard fut le premier éditeur du grand Nord-Ouest. On vit sortir de son imprimerie plusieurs livres bibliques, de piété ou se rapportant à l'éducation, publiés une partie en français et une partie en anglais ; il publia aussi plusieurs numéros d'un journal intitulé *Essai du Michigan* ou *Imperial Observer*. Par suite du service irrégulier de la poste et du caractère dispersé de la population, il dut suspendre cette dernière publication. En 1812, de bonne heure, le Père Richard, inspiré par le désir de travailler à la gloire de Dieu et à l'édification de son troupeau, importa, au prix de grands frais qu'il payait lui-même, le premier orgue que l'on vit dans le Nord-Ouest. La même année,

après la reddition de Hall, ce brave prêtre fut arrêté par le général Brock, à cause de la loyauté qu'il ne craignait pas de proclamer envers la République américaine : on le conduisit au corps de garde de Sandwich, sur la rive canadienne de la rivière, où il passa quelque temps en détention. Après sa remise en liberté, trouvant ses gens dans le dénûment, il acheta une quantité considérable de blé et la distribua gratuitement aux cultivateurs à la ronde pour la semence, en dépit des offres tentantes qu'on lui faisait de lui en donner de bons bénéfices. Il prit aussi une part signalée à la direction de l'Université du Michigan, inaugurée en 1817 ; il en fut d'abord vice-président et professeur, et, en dernier lieu, remplit les fonctions de syndic.

En 1721, étant en voyage à Mackinaw, il persuada aux Indiens de lui montrer le lieu de sépulture du Père Marquette et il planta, sur la fosse, une croix de bois, sur laquelle, avec son canif, il tailla cette inscription : " Le Père Marquette est décédé ici le 9 mai 1675."

Pour l'amour de son église bien-aimée, qu'il avait placée sous le vocable de sainte Anne (à Détroit), et dont la pierre angulaire fut posée par Mgr Flaget le 11 juin 1818, le Père Richard postula un mandat au 18^e Congrès, estimant que les appointements de député lui aideraient sensiblement à défrayer la construction de son temple. C'était la troisième fois que le Territoire élisait un délégué, et l'élection eut lieu en 1823. Le scrutin donna le résultat suivant : Gabriel Richard, 444 voix ; John Biddle, 421 ; Augustin Wing, 335 , Whitney, 165 ; McCloskey, 164, et Williams, 51. Ce dernier était l'un des membres et même l'un des syndics de la paroisse de Sainte-Anne ; il avait posé sa candidature en opposition à celle de son curé, qu'il avait condamnée avec véhémence. Dans la suite, il se détacha de la paroisse et abandonna même la religion catholique pour toujours, tant son mécontente-

ment fut enraciné ; ses descendants sont maintenant protestants.

Le *Dictionary of Congress* de Lanman dit, en parlant du Père Richard : “ Pendant son ministère, il se trouva dans l'obligation, suivant la religion catholique romaine, d'excommunier un de ses paroissiens, qui avait divorcé d'avec sa femme. Le paroissien poursuivit le prêtre devant les tribunaux en diffamation, et obtint un jugement lui accordant des dommages et intérêts au montant de \$1.000. Le prêtre ne put payer cette somme ; en conséquence, il fut enfermé dans la prison commune ; comme il avait déjà été élu délégué au Congrès, il sortait de prison, dans les forêts vierges du Michigan, lorsqu'il vint prendre son siège au Congrès.”

“ Son apparition à la Chambre des représentants, dit l'abbé C.-J. White, fit sensation ; sa conduite lui commanda le respect de tous. Il était sobre de paroles ; il s'exprimait toujours avec sagesse et il rendit de grands services à ses commettants et à l'Union.”

M. Girardin écrit : “ Les crédits votés, sur sa demande, pour établir des routes, et d'autres de ses actes attestent de l'efficacité de ses services à la législature nationale. Grâce à ses efforts, il réussit à faire voter des crédits qui ont servi à l'ouverture de plusieurs routes qui mènent maintenant à notre belle ville. . . et toutes sont restées comme un monument perpétuel pour rappeler l'ardeur et le zèle dont il était animé vis-à-vis de ses commettants.”

Pendant son séjour à Washington, il s'intéressa au sort des tribus indiennes qui habitaient dans les limites de sa juridiction ; il obtint des subventions du gouvernement pour maintenir des écoles au milieu des Indiens, qui, à plusieurs reprises, le chargèrent de porter au président des lettres de leur part.

Le 10 décembre 1824, le Père Richard prit part à la réception officielle que fit la Chambre des représentants à Lafayette.

A la clôture de la deuxième session, le 3 mars 1825, il retourna à Détroit.

Le Père Richard s'avisait de faire renouveler son mandat, et il aurait été élu, n'eût été l'opposition que soulevèrent contre lui les amis du général Williams et les syndics susmentionnés, qui lui avaient gardé rancune. "Quelques catholiques étaient en tête de l'opposition qui aboutit à sa défaite," dit le juge Cooley, dans son *History of Michigan*. Le dépouillement des suffrages donna le résultat suivant : Wing, 728 voix ; Richard, 714, et Biddle, 689.

L'église de Sainte-Anne fut dédiée le jour de Noël, en l'an 1828. Le Père Richard avait travaillé ferme, avec une sollicitude que rien ne lassait, pour ériger cette église, surtout depuis le jour où Mgr Flaget lui donna l'assurance que ce temple deviendrait vraisemblablement la cathédrale d'un nouveau diocèse. Cependant, le zélé missionnaire, qu'on avait recommandé à la dignité d'évêque, mourut avant l'érection du nouveau diocèse. Après s'être prodigué, avec une dévotion héroïque, aux malades et aux morts, pendant une épidémie du choléra asiatique, il fut lui-même atteint de l'affreuse peste à la fin et y succomba à Détroit, le 13 septembre 1832. Sa mort causa un deuil profond et sincère parmi la population de cette ville, sans distinction de classes ni de croyances. C'est bien avec raison qu'on l'a surnommé "l'Apôtre du Nord-Ouest."

M. Bela Hubbard, un protestant et l'auteur de *Early Colonisation of Detroit*, a placé, en témoignage de son admiration et de son estime, une statue du Père Richard dans la niche de la façade de l'hôtel-de-ville, à Détroit.

J.-A. FAVREAU

LA TRAPPE DE LANGEVIN

Dès 1789, les Trappistes, chassés de la France par la révolution, avaient songé à s'établir au Canada. Les trois religieux envoyés dans notre pays s'arrêtèrent en Angleterre et y érigèrent un monastère.

En 1820, Mgr Plessis écrivait à M. de Calonne, alors missionnaire dans l'île Saint-Jean (île du Prince-Edouard) :

“ Finissons-en par nos religieux de la Trappe, dont je persiste, en mon particulier, à désirer le passage dans ce diocèse. Quel sort avez-vous dessein de leur faire dans l'île Saint-Jean ? Quelle étendue de terre avez-vous dessein de leur accorder ? Quels autres avantages leur faites vous ? Ces renseignements me seraient nécessaires pour pouvoir vous dire s'ils seraient mieux ici que là.”

En 1825, les Trappistes mettaient leur projet à exécution, en fondant le monastère de Notre-Dame du Petit-Clairvaux, à Tracadie, dans la Nouvelle-Ecosse.

En 1856, le père Vincent, supérieur du monastère de Tracadie, écrivit à Mgr Turgeon, archevêque de Québec, lui offrant de transporter sa communauté dans l'une des concessions de Saint-Joachim, où le séminaire de Québec leur aurait volontiers donné des terres. Le projet ne put être réalisé, à cause du petit nombre de religieux qui n'auraient pas suffi aux défrichements de la nouvelle propriété.

Le 26 décembre 1861, le père Jacques, prieur de Tracadie, demandait à Mgr Baillargeon, qui avait succédé à Mgr Turgeon sur le siège archiépiscopal de Québec, si le temps n'était pas venu de réaliser, au moins en partie, les désirs d'un de ses prédécesseurs, de sainte mémoire, le père Vincent. Tout en maintenant le monastère de Tracadie, le père Jacques voulait procurer au diocèse de Québec les avantages de son ordre. Mgr Baillargeon lui répondit, le 16 janvier 1862 : “ Je m'empresse de vous dire que je serais heureux

de voir votre petite communauté s'établir dans le diocèse ; je crois qu'avec l'aide de Dieu, elle y ferait beaucoup de bien, qu'elle y serait bien accueillie par le clergé et par le peuple, enfin, qu'il serait facile de lui procurer un bon coin de nos forêts pour s'y fixer."

Les Trappistes ne tardèrent pas à se rendre à l'invitation de Mgr Baillargeon. Le 24 juin 1862, quatre frères venaient prendre possession d'une partie du canton Langevin, dans le comté de Dorchester. Quelques semaines plus tard, deux autres frères venaient se joindre à eux.

Le père François-Xavier fut élu supérieur et, pleins de courage, les Trappistes se mirent aussitôt à l'œuvre. Bientôt, deux corps de logis longs chacun de 120 pieds, s'élevèrent de terre. Ces bâtisses avaient la forme d'un rectangle divisé par une aile transversale. L'une des cours intérieures devait servir en même temps de cimetière et de promenade. Lorsque ces constructions furent terminées, les Trappistes se mirent à défricher leurs terres. Les bons religieux ne restèrent pas inactifs : en 1872, ils avaient défriché plus de quatre cents arpents de terre !

Les Trappistes du monastère du Saint-Esprit—c'est le nom qu'avait pris la Trappe de Langevin—observaient la même règle que leurs frères de France. Aussi, la rigueur de notre climat, incompatible avec la sévérité de leur zèle, fit disparaître le monastère en 1872, après une courte existence de dix années.

La Trappe du Saint-Esprit fut successivement gouvernée par deux prieurs : le père Ives ou André (Arnold-Henri Bor), et le père François-Xavier (Henri de Brie).

On aimera sans doute à connaître les Canadiens qui entrèrent à la Trappe du Saint-Esprit. Voici :

Frères de cœur : Charles-Irénée Lagorce (prêtre) ; Hospice Germain (prêtre) ; Théophile Maréchal (prêtre) ; Cyrille Carrier, Omer Guilbault, Alphonse d'Aoust, Louis

Rhéaume, Louis-Fabien Marcoux, Dieudonné d'Aoust, Aimé Turcotte, Louis-Napoléon Bellenger, Hector Garneau, Marcel Bourget, Pierre Roberge, Pascal Comte, Charles Poliquin, Flavien Marcoux, Auguste Lavoie, Cyprien Turcotte.

Frères convers : Octave Sylvestre, François Mignon, Jean-Pierre Boulanger, Edouard Nolet, Charles-Nazaire Marchand, Samuel Bellenger, Charles Piché, Laurent Thivierge, Octave Marquis, Thomas Cavannagh, Charles Lavoie, David Lapierre.

De ces trente-un Canadiens, sept seulement persévérèrent. Trois moururent au monastère même, les frères Jean-Baptiste (Cyrille Carrier, de Saint-Charles de Bellechasse), Marie-Alphonse (Alphonse d'Aoust), Denis (Omer Guibault, de Saint Thimothée de Beauharnois). P.-G. R.

CANSO

Champlain écrit Canceau et Campfeau. Les Anglais écrivent Canso. Ce mot, d'après Lescarbot, est d'origine sauvage (page 221 de la 3^e édition).

Le R. P. F. Martin (App. de sa trad. du P. Bressani, p. 320), après avoir mentionné Lescarbot, au sujet de ce mot, ajoute : "Thévet dans un manuscrit de 1586, dit qu'il vient de celui d'un navigateur français nommé "Canse." Le passage du manuscrit de 1586 est extrait mot pour mot de la Cosmographie Universelle de Thévet. Or, en cet endroit l'auteur parle des Antilles, et non du Canada, et, en second lieu, il n'écrit pas *Canse*, mais *Cause*. Voici le passage en entier :

"Quant à l'isle de Virgengorde et celle de Ricque (Porto-Rico) baffe et fablonneufe, il vous faut tirer à celle de Saint-Domingue, et conduire les vaiffeaux droit à la poincte de la Gouade (del Aguado) qui est au bout de l'isle (de Porto-Rico), puis à celle de Mona, premierement que venir aborder et mouiller l'ancre à l'isle Espagnole. Passé qu'avez, et doublé la hauteur de ladite ifle, vous apparoit la terre de Cause qui prend son nom de l'un des vaillans Capitaines pilotes, natif d'une certaine villette, nommée Cause (Cozes), en Xainctonge, vue lieue de maison de Madion." (Cosm. Universelle, verso du folio 993).

LETTRE DU PÈRE GLAPION A HUGH FINLAY

Monsieur,

Je vous fais mes excuses de ce que j'ai tant tardé à répondre à la lettre qu'il vous plut de m'adresser le 26 d'aout dernier.

Si vous jugés indispensable que nous paroissions devant l'honorable committé, nous nous y sisterons le 15 du présent mois, à l'heure prescrite. Mais nous ne pourrons y dire que ce que j'ai l'honneur de vous écrire cy dessous.

1° Depuis que nous sommes sous la Domination Anglaise, nous avons été, nous sommes encore ; et nous serons toujours sujets soumis et fidèles à Sa Majesté Britannique. Nous osons nous flatter que les gouverneurs anglais, qui ont commandé dans cette province, ne nous refuseroient pas leurs certificats de notre fidélité et de notre obéissance.

2° Il paraît donc que c'est moins de nos personnes, que de nos biens temporels qu'il s'agit en cette circonstance.

Nos biens, ou nos fonds nous sont venus de trois sources différentes : 1° Les rois de France nous en ont donné une partie. 2° Quelques particuliers nous en ont donné une autre partie. Ces dons ont été faits en vue de pourvoir à la subsistance des Jésuites Misionnaires employés à l'instruction des sauvages et des canadiens. Le plus grand nombre d'entre eux n'a cessé de se livrer à ces œuvres de charité, que quand ils ont cessé de vivre ; et ceux qui leur survivent s'appliquent aux mêmes exercices ; et sont dans la volonté de s'y appliquer jusqu'à leur mort qui, selon le cours de la nature, ne peut être bien éloignée. 3° Enfin nos prédécesseurs ont acheté, de leurs propres deniers, la troisième partie de nos fonds.

3° Tous nos titres de possession, qui sont bien et dûment enregistré au greffe de la province, démontrent que tous ces biens ou fonds nous ont toujours appartenu en toute pro-

priété : et nous les avons toujours régis et administrés comme nos propres, sans contradiction, ni empêchement.

4° Notre propriété a été bien reconnue dans la capitulation du Canada signée au camp devant Montréal, le 8 de septembre 1760, puisque, par l'article 35e, le lord Amherst nous permettait de vendre nos biens fonds et mobiliers et tout ou en partie ; et d'en passer en France le produit.

5° Quoiqu'il en soit, Monsieur, nous sommes entre les mains de Sa Majesté qui décidera selon son bon plaisir. Mais des sujets et des enfants irréprochables ne peuvent attendre qu'une décision favorable de la part d'un Roi aussi bienfaisant, et d'un aussi bon père que l'est Sa Majesté Georges III.

J'ai l'honneur d'être avec profond respect, Monsieur, votre très humble, et très obéissant serviteur,

AUGN. L. DE GLAPION

Supr. des Jésuites du Canada.

Québec, le 10 de septembre 1788.

Le navire que montait Roberval, lorsqu'il aborda à l'île de Sable, en 1598, était si petit, dit la chronique du temps, que, du pont, on pouvait se laver les mains dans la mer. Il est bon de remarquer, cependant, à propos du tonnage des vaisseaux de cette époque, que le tonneau d'alors n'était pas le tonneau d'aujourd'hui. Ainsi, la *Frégate*, un des navires de sir Humphrey Gilbert dans son voyage d'exploration en 1583 jaugeait cent vingt tonneaux, et dix tonneaux, capacité de la *Frégate*, équivalaient à environ trente tonneaux d'aujourd'hui.

On conserve dans la bibliothèque de l'université de Harvard un dictionnaire abénaquis-français écrit tout entier de la main du Père Rasle.

MANIÈRE DE VACCINER A QUÉBEC EN 1809

*D'après le docteur Joseph Painchaud, alors
étudiant en médecine*

“ La manière de conserver le virus vaccin sur un fil mis entre deux quarraux de vitre cirés tout autour est assurément la plus sûre et le moyen le plus commode de réussir. Un avantage encore qui n'est pas petit, c'est qu'en mettant entre vos vitres plusieurs bouts de fil, vous pouvez inoculer un nombre très considérable d'enfants à la fois, un petit morceau étant suffisant. Il n'est pas inutile d'observer qu'il ne faut pas tarder à cirer les quarraux aussitôt que vos fils sont imprégnés avec le virus ; la grande chaleur, de même que le grand froid, décomposent très promptement le virus pour le moins qu'il est exposé à l'air.

“ Après que vous avez ouvert les vitres, il n'est pas sûr si vos fils qui restent peuvent encore avoir du virus, à moins que vous ne soyez très prompt à les recurer de nouveau.

“ Pour inoculer par cette méthode, vous faites une légère incision sous la première peau, laissez sortir le peu de sang qui doit sortir. La mère pourra à cette fin sucer l'incision. Alors, vous coupez de votre fil imprégné un petit bout, vous l'enfoncez par le moyen de votre langue dans l'incision, vous la pressez comme pour la fermer, et il ne vous reste plus qu'à y appliquer grand comme un sol d'une petite emplâtre de gomme quelconque, pourvu seulement qu'elle puisse rester deux ou trois jours, afin d'empêcher le bout de fil de sortir ; trois jours après, il est à propos d'ôter l'emplâtre.

“ Je conseille d'inoculer aux deux bras, afin de bien s'assurer d'être préservé de la picotte naturelle.”

RÉPONSES

L'hermine ou belette rozelet. (II, V, 199.)—Nous possédons dans nos bois le roselet et l'hermine que nos chasseurs appellent fort improprement la *belette*. Je ne me rappelle pas avoir jamais rencontré celle-ci sur nos territoires de chasse, et j'incline à croire qu'elle n'y existe pas ; cependant nous possédons sûrement l'herminette ou belette des neiges (*mustela-hyemalis-Pallas*) qui a constamment le bout de la queue noir, été comme hiver, ce qui la distingue de la belette commune.

L'herminette tient le milieu, pour la dimension, entre l'hermine et la belette. L'hermine mesure neuf pouces de longueur, non compris la queue, qui a trois pouces et demi.

La belette, six pouces de longueur, non compris la queue, qui a deux pouces.

L'extrémité de la queue de cette dernière n'est jamais noire. Quoi qu'il en soit, l'hermine, malgré son abondance, n'est pas chassée. Tous les chasseurs la dédaignent, tant le prix qu'ils obtiennent pour sa dépouille est peu élevé.

Il est assez étrange que cette fourrure, qui semble estimée en Europe et en Asie, soit tenu en pareil mépris sur la côte du Labrador.

H. DE PUYJALON

Les Canadiens et la guerre de l'Indépendance. (VI, V, 716.)—Avant la guerre de l'Indépendance, quelques Canadiens s'étaient déjà établis sur les bords du lac Champlain, dans les limites actuelles de l'Etat de New-York.

Jean Laframboise s'était fixé sur des terres qui se trouvent aujourd'hui dans le *town* de Chazy, comté de Clinton, New-York, et près de lui se trouvait Joseph La Monté, nom qui est devenu Monty.

Etienne Gaudinot faisait la chasse dans cette région, et servait d'éclaireur à la garnison anglaise de Ticonderoga, notre ancien Carillon.

D'autres Canadiens vivaient aussi sur des terres situées dans Beekmantown, comté de Clinton.

Quand la guerre éclata entre l'Angleterre et les colonies, l'on sait que Ticonderoga fut un des points sur lequel se portèrent les Américains, et Etienne Gaudinot fut fait prisonnier. Peu de temps après, il passa au service des Américains, qui avaient alors la sympathie de tous les Canadiens du district de Montréal.

En 1777, la fortune se tourna contre les colonies et elles durent reculer devant l'armée du général Burgoyne qui envahit le nord de New-York. Les Canadiens du lac Champlain se réfugièrent à Albany où ils s'enrôlèrent dans deux régiments que le Congrès avait levés en Canada.

Ces deux régiments étaient commandés par les colonels Hazen et Livingston. La plupart de leurs officiers étaient aussi d'origine anglaise. Je ne crois pas que le nombre de Canadiens-français enrôlés dans ces régiments dépassait trois cents.

En 1779, les officiers canadiens du régiment de Livingston étaient Auguste Loiseau, capitaine, et François Monté, lieutenant. L'abbé de Lotbinière est désigné comme chapelain. Dans le régiment du colonel Hazen l'on comptait à la même époque le capitaine Clément Gosselin, le lieutenant Germain Dionne et les enseignes Alexandre Fériale, François Gélinaud, Louis Gosselin et Pierre Boileau.

Un autre régiment, dit le deuxième d'infanterie de New-York, avait aussi pour lieutenant-colonel un nommé Pierre Régnier et le cinquième du même Etat, Louis Dubois pour colonel, Jacob Bruyère pour lieutenant-colonel, Philippe Dubois Bevoir et Henry Godwin pour capitaines, et Henri Dubois comme lieutenant. Les noms de ces officiers me font supposer qu'ils étaient canadiens.

Le capitaine Gosselin avait d'abord servi devant Québec sous le général Montgomery et fut fait prisonnier. Rendu à la liberté, au printemps de 1778, il en profita pour aller rejoindre l'armée de Washington à White Plains, emmenant avec lui cette fois son frère Louis et son beau-père, Germain Dionne.

Durant la bataille qui précéda la capitulation de lord Cornwallis à Yorkstown, le général Lafayette qui commandait l'aile de l'armée américaine où se trouvait le régiment du colonel Hazen, fit l'éloge de la belle conduite de ce corps. Clément Gosselin qui était à la tête de sa compagnie fut gravement blessé à cette bataille (1).

Quand l'armée fut renvoyée en 1783, les Canadiens qui avaient servi, reçurent comme récompense des certificats qui leur donnaient droit à une certaine étendue de terre.

Beaucoup vendirent ces certificats et préférèrent s'établir à New-York et à Albany.

Dans cette première ville l'on trouve en 1785 l'abbé La Valinière qui avait été expulsé du Canada par le général Haldimand à cause de ses sympathies pour les Américains et qui répondait alors aux besoins spirituels des Canadiens.

La plupart des Canadiens toutefois, prirent des terres dans le Nord des Etats de New-York et du Vermont.

En 1782, François Monty et son fils, Pierre Boileau, Charles Cloutier, Antoine Lavou, Joseph Létourneau, Antoine Lambert, Pierre Aboir et autres, commencèrent des défrichements à Beekmantown.

La même année, Jacques Rouse s'établit sur le site de la ville de Rouse's Point.

Quelques mois plus tard, Clément Gosselin, Jean Laframboise et Joseph Monty se fixèrent dans le town de Chazy, et Prisque Asselin commença des défrichements près de la rivière Corbeau.

(1) *Recherches Historiques*, vol. IV, page 6.

Lors de l'organisation de Plattsburg en 1788, l'on voit figurer les noms de Jabez Petit, de Louis Lizotte, constable, et de Clément Gosselin, chef du grand Jury.

Le major Gosselin (car il avait reçu ce grade avant la fin de la guerre) se maria en 1791 devant un juge de paix de Chazy, à Marie-Catherine Monty, mais quelques mois plus tard il faisait bénir son union à Saint-Hyacinthe par un prêtre.

François Côté et Marie Lussier qui s'étaient également mariés devant un juge de paix, sur la baie Seradac le 8 avril 1791, firent aussi bénir leur mariage à Québec le 7 juillet 1793.

Ces faits prouvent assez que ceux de ces colons qui avaient conservé la foi, ne reculaient pas devant les sacrifices pour se procurer les consolations de la religion. Ces robustes natures n'auraient guère compris ces chrétiens de nos jours qui prétendent croire aux récompenses éternelles et n'ont pas le courage de se passer d'un déjeuner pour les mériter !

Clément Gosselin mourut en 1816 et Jean Laframboise en 1819.

Etienne Gaudinot, mentionné plus haut, était établi en 1793 à Niagara et lors de la guerre de 1812, il s'enrôla dans l'armée des Etats-Unis. Il vivait encore vers 1881 avec ses enfants à Franklin, Ohio. Il prétendait être âgé de 122 ans.

En 1840, le gouvernement des Etats-Unis fit faire le dénombrement de tous les vétérans de la guerre de l'indépendance auxquels il payait une pension. Voici les noms qui m'ont paru être ceux de Canadiens-français :

John Lafferty, Daniel Carpenter et Samuel Maynard, du comté de Cattaragus ; Joseph Barron, du comté de Coeyuga ; Fisk Durand, Phinéas Chamberlain, du comté de Chatauque, Jesse Clouthier et Simon Leroy, de Cortland ; Joseph Durand, d'Elizabethtown ; Jean Giffard, de Northampton ; Joseph Courier, de Hope, comté de Hamilton ; M.

Contreman, d'Orléans ; Jean Blanchard, de Pitcher, comté de Chenaugo ; Lévi M. Roberts, Placide Monty, John Roberts et Adorinam Perrot, de Plattsburg ; John Monty et Nicolas Constantine, de Beekmantown ; Amable Bilow, Mary Courier, Bazile Nadeau, Daniel Beaumont, de Champlain ; Alexandre Ferialle, Mary Lizotte, Francis Delong, Peter Robarge et Joseph Monty, de Chazy ; Joseph Marchant, de Floyd, et Annie Courier de Potsdam. Toutes ces localités sont dans l'Etat de New-York.

Le Vermont comptait aussi un certain nombre de vétérans canadiens : John Deveraux, de Kichmord ; Claude Monty, de Colchester ; Frs Duclous, de Sheldon ; Arthur Danow, de Bershire ; Benjamin Hardy, d'Irasburg ; Samuel Larabée, de Guilford et John Rosier de Belvidere.

Ceux qui habitent ces localités peuvent nous dire ce que sont aujourd'hui les descendants de ces premiers Canadiens des Etats-Unis.

T. SAINT-PIERRE.

Le premier journal publié au Canada.—(VI, V, 715).—Je n'hésite pas à croire que la *Halifax Gazette* a été le premier journal publié dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Seulement, ce que l'on a tort d'affirmer, c'est de faire de cette gazette la première publication canadienne.

A l'époque où la *Halifax Gazette* parut, la Nouvelle-Ecosse n'était point province canadienne. Le Canada ne comprenait que les provinces de Québec et d'Ontario.

On ne pourrait donc raisonnablement enlever à M. Guillaume Brown, le fondateur de la *Gazette de Québec* en 1764 l'insigne honneur d'avoir été le premier journaliste canadien. Que la Nouvelle-Ecosse revendique le premier journal qui ait été publié dans le nord de l'Amérique, c'est son droit, c'est déjà un légitime sujet d'orgueil pour elle. Nous nous con-

tentons, de notre côté, d'avoir produit, dans notre bonne ville de Québec, le premier journal canadien.

Les Néo-Ecossais—je puis bien confesser la chose sans malice—ont été assez longtemps à s'apercevoir que la première gazette publiée dans les colonies anglaises avait vu le jour chez eux. Ils l'ont ignoré jusqu'en 1883.

A cette date, un journaliste du nom de Lawzon, en fouillant dans la bibliothèque de la Société Historique du Massachusetts, à Boston, a mis accidentellement la main sur un exemplaire de la fameuse *Halifax Gazette*. Sa curiosité fut vivement piquée, cela se conçoit. C'était, au reste, une fort belle trouvaille. Le numéro du journal que M. Lawzon avait sous les yeux était le premier par ordre de publication. Il portait, à sa première page, la date du 23 mars 1752, avec le nom de son éditeur, M. John Bushnell, et l'indication des ateliers d'imprimerie, Graffton Street.

L'éditeur de la *Halifax Gazette* ne paraît point—d'après la chronique—avoir fait dès le début de brillantes affaires.

Les abonnés anglais du temps étaient aussi récalcitrants que bon nombre des nôtres. La *Halifax Gazette* se laissa vivre pendant quelques mois, puis ensuite traînant de l'aile, elle dut interrompre sa carrière pour un certain temps. On la ressuscita en 1760, mais pour choir quelques années après.

La *Gazette de Québec*, fondée par Brown et Gilmore, a fourni une carrière autrement plus durable. Devenue après la mort de Brown, arrivée en 1789, la possession de la famille Neilson, celle-ci en garda la direction pendant soixante ans et ce n'est qu'en 1874 qu'elle passa de vie à trépas.

BEAUSÉJOUR

Une devise canadienne. (IV, II, 417.)—“ Nos institutions, notre langue et nos lois,” qu'on met au crédit de M. Perreault, paraissaient en tête du *Canadien* depuis trois ans à peu près, lorsque M. Perreault publia son livre.

BENJAMIN SULTE.

Un duel de sir John-A. Macdonald. (V, I, 563.)—On a parlé à maintes reprises du duel de sir John-A. Macdonald avec le député W.-H. Blake. *Duel* n'est pas le mot puisque toute l'affaire se borna à l'envoi d'un cartel.

C'était pendant la session de 1849. Le parlement siégeait à Montréal. Sir L.-H. Lafontaine venait de proposer son fameux *bill d'indemnité*. On sait quel violent débat occasionna ce projet de loi.

Au cours de la discussion sir Allan McNab s'étant servi, à l'égard de ses adversaires, de l'épithète de rebelles, M. Blake releva le mot et prétendit qu'il s'appliquait parfaitement aux torys, " On peut, disait il, être rebelle de deux manières, on peut être rebelle à son pays, et comme vous êtes rebelles à ses desirs les plus légitimes, vous êtes les vrais rebelles."

Laissons Gérin-Lajoie raconter ce qui s'en suivit.

" A ces mots prononcés avec une force dont il est impossible de donner l'idée, les députés torys bondirent de rage. Les uns vociféraient, d'autres montraient le poing. Sir Allan McNab apostropha vivement M. Blake, et lui demanda de retirer ces paroles ou qu'il l'en tiendrait responsable.—Jamais, s'écria M. Blake.

" Alors la foule qui encombrait les galeries commença à s'agiter, les uns applaudissant, les autres sifflant; bientôt des coups de poing et de bâton s'échangèrent au milieu d'un tumulte indescriptible. L'Orateur ordonna de faire évacuer les galeries, malgré l'opposition de certains députés, tandis que d'autres insistaient pour que cela se fit. Le sergent d'armes se mit en frais d'exécuter l'ordre de l'orateur; mais le tumulte était à son comble. Les députés quittèrent leurs sièges, et les dames qui assistaient à la séance vinrent se réfugier dans l'enceinte des délibérations. Enfin, l'ordre s'exécuta; peu à peu la foule sortit des galeries, et les vociférations ne se firent plus entendre que dans les couloirs et le vestibule. La Chambre continua à siéger à huit clos. Le lendemain, M.

Blake reprit son discours où il l'avait laissé la veille, et continua à accabler ses adversaires de sarcasmes et d'invectives. M. Robinson lui répondit avec modération, après quoi M. Merritt fit, dans le sens ministériel, un discours plein de logique et de bon sens. Tout à coup, sans qu'il y eût le moindre tumulte, l'Orateur ordonna de faire évacuer les galeries, et la Chambre continua de siéger à huit clos. On apprit bientôt la raison de cette mesure. Un cartel avait été envoyé à M. Blake par John-A. Macdonald, et un duel allait avoir lieu, si la Chambre ne s'interposait immédiatement. L'Orateur envoya le sergent d'armes avec la masse à la demeure de M. Blake et à celle de M. Macdonald, leur enjoignant de comparaître immédiatement à leurs places. M. Macdonald comparut et déclara qu'il serait à son siège à la séance suivante, et que dans l'intervalle aucune rencontre n'aurait lieu. M. Blake ne put être trouvé ce jour là, mais il fit son apparition peu de temps après, et l'affaire en resta là."

R.

L'origine du signe \$. (VI, V, 718).—Tout signe n'a de puissance qu'autant qu'il est compris. Dès que l'idée le délaisse, il n'est plus qu'un signe arbitraire et devient aussi facilement objet d'erreur que de vérité. Rien donc de surprenant si l'origine du signe \$, servant à désigner le dollar — qui n'est par lui-même ni idéographique, ni phonétique — ait été si discutée. Dans le débat négatif qui s'est engagé à ce sujet, la vérité est encore à se montrer. Disons cependant que l'opinion la plus généralement admise aujourd'hui est que le signe du dollar, unité monétaire des Etats-Unis comme on sait, devrait son origine à l'entrelacement des lettres "U. S." (United-States), dans lequel le jambage de l'U représenterait les deux barres verticales au milieu de l'S.

Cette explication du signe \$ par le monogramme des lettres initiales du nom du pays de nos voisins est assez plau-

sible ; mais le monogramme lui-même, quand a-t-on commencé à en faire usage pour représenter le tout-puissant dollar ? Voilà ce qu'on ne dit pas.

On serait vraiment tenté de croire que la logomachie à propos de l'origine de ce signe est à l'état latent, car, pas plus tard qu'il y a quelques mois, le Dr Marcus Baker, de Washington, E.-U., nous faisait part d'une nouvelle théorie, dans le *Boston Transcript*. Voici cette théorie, je la donne pour ce qu'elle vaut ; à défaut d'autre mérite, elle a toujours celui de nous assigner une date.

Un jour que le Dr Baker faisait des recherches dans la bibliothèque du bureau de l'Éducation dans la capitale fédérale, son attention fut attirée sur un vieux bouquin ayant pour titre : " A Compendium of Federal Arithmetic, designed for the use of schools; and specially calculated for the meridian of United-States," publié à Lansingburg, N. Y., en 1797, par le révérend Chauncy Lee, de Rutland, Vt. Le clergyman américain aurait donné dans ce livre un système de "characteristics" par lequel un trait vertical devait désigner les *mills*, deux traits aussi verticaux, les *cents*, et ces deux traits, traversés par un autre trait en forme d'une S, les *dimes*. Pour les *dollars*, il aurait proposé un signe consistant en deux traits verticaux traversés par un double trait courbe.

On devra remarquer que nos voisins, à l'époque où le révérend Lee publiait son arithmétique, venaient à peine d'abandonner le système des *pounds*, *shillings* et *pences* de leurs anciens maîtres. " Voilà pourquoi, dit le Dr Baker, il avait semblé nécessaire à M. Lee d'adopter un signe arbitraire pour chacune des dénominations de notre nouveau système monétaire. Mais il s'aperçut bientôt, ajoute-t-il, qu'un seul caractère, avec le point décimal, suffisait et, dans la dernière partie de son livre, il ne conserva de son système de symboles que celui du dollar." Et le docteur amé-

ricain tire cette conclusion : que le signe \$ est absolument arbitraire, et que l'on doit en donner la paternité à son compatriote, Chauncey Lee.

What next ?

J.-W. MILLER

Les chevaux au Canada. (I, VIII, 72.)—Notre poète lauréat Fréchette, dans sa *Légende d'un peuple*, fait marcher Hébert, le premier colon de Québec, derrière sa charrette chargée de foin et traînée par des chevaux :

Le soir arrive enfin, mais les gerbes sont prêtes ;
On en charge à pleins bords les rustiques charrettes
Dont l'essieu va ployant sous le noble fardeau ;
Puis, presque recueilli, le front ruisselant d'eau,
Pendant que, stupéfait, l'enfant de la savane
Regarde défiler l'étrange caravane,
Et s'étonne à l'aspect de ces apprêts nouveaux,
Hébert, qui suit ému le pas de ses chevaux
Rentre, offrant à celui qui donne l'abondance
La première moisson de la Nouvelle-France.

Le premier cheval qui ait mis le pied sur le sol canadien fut débarqué à Québec le 25 juin 1647. La compagnie des Habitants l'avait acheté en France pour en faire cadeau au gouverneur, le chevalier de Montmagny. Ce dernier ne s'en servit pas longtemps puisqu'il quitta le pays l'année suivante.

Le 16 juillet 1665, on débarquait à Québec douze chevaux. " C'était, sans doute, nous dit sir James LeMoyne, des montures pour le brillant état-major du grand marquis de Tracy, vice-roi. " Nous croyons plutôt que le roi de France envoyait ces chevaux dans sa colonie pour faciliter aux colons les travaux de l'agriculture. En 1665, les rues de Québec devaient être encore trop escarpées pour permettre aux braves militaires français d'y caracoler à leur aise.

Les chevaux étaient entièrement inconnus aux Sauvages. On peut imaginer leur surprise en voyant ces *originaux de*

France—c'est ainsi qu'ils les nommaient. Ce qu'ils admiraient le plus en eux c'était leur docilité. Ils ne pouvaient comprendre comment leurs cavaliers pouvaient les faire marcher à leur fantaisie par un simple mouvement de la main. (*Relation*, 1665, p. 25 ; *Journal des Jésuites*, 10 juillet 1665).

“ Sa Majesté a encore envoyé des chevaux, écrivait en 1667 la vénérable Marie de l'Incarnation, et nous a donné pour notre part deux belles juments et un cheval, tant pour la charrue que pour le charroi ” (*Lettres*, p. 621).

Trois années plus tard, en 1670, le roi envoya encore dans la Nouvelle-France un étalon et douze juments. Il les fit distribuer aux gentilshommes du pays qui s'occupaient le plus de la culture de la terre : l'étalon et deux juments à M. de Chambly, une jument à M. Talon, une à M. de Sorel, une à M. de Contrecoeur, une à M. de Saint-Ours, une à M. de Varennes, deux à M. de la Chenaye, enfin la douzième à M. Le Ber.

Le roi faisait ces sortes de dons aux particuliers aux conditions suivantes : ils devaient les nourrir pendant trois ans ; et si par leur faute, quelqu'un de ces animaux venait à mourir, celui à qui il avait été donné était obligé de payer au receveur du Roi la somme de deux cents livres. Dans l'autre cas, il pouvait le rendre après les trois ans expirés, ainsi que les poulains qu'il aurait pu avoir ; mais avec charge au bout de trois ans, de donner au receveur de Sa Majesté un poulain d'un an pour chaque cheval, ou la somme de cent livres. Il était pareillement ordonné que, lorsque ces poulains que le Roi faisait élever et nourrir seraient parvenus à leur troisième année, on les distribuerait à d'autres particuliers, et toujours aux mêmes conditions. (Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 222).

Ces conditions avantageuses pour les particuliers multiplièrent tellement les chevaux dans la Nouvelle France que moins d'un demi-siècle plus tard l'intendant Raudot était

obligé de défendre aux habitants d'avoir plus de deux chevaux ou cavales et un poulain.

Cette sage mesure n'arrêta guère le mal puisque de nos jours encore on se plaint que les habitants gardent trop de chevaux.

Sur les chevaux au Canada, voyez une très intéressante étude de M. Ernest Gagnon dans son ouvrage *Le fort et le château Saint-Louis*.
P.-G. R.

La mission d'Oka. (VI, III, 707.)—D'après La Potherie, presque un contemporain, la mission de la Montagne et celle du Sault-au-Récollet furent fondées par M. de Belmont et à ses frais (*Cor. Gén.*, VII, 205).

Les sauvages Algonquins de M. d'Urfé n'arrivèrent pas à Sainte-Anne du bout de l'Île en 1704, puisque ce missionnaire laissa cette paroisse en 1687 ; ils y furent établis très certainement avant cette année là. (Voir *registre d'Urfé* au presbytère de Lachine ; *l'Echo du cabinet de Lecture*, 1866, p. 81).

Parmi les sauvages de M. de Breslay à l'Île aux Tourtes, on comptait non seulement des " Nipissings ", mais aussi des Algonquins. (*Registres de Ste-Anne* ; *Répertoire du Clergé Canadien*, 77).

Les sauvages de l'Île-aux-Tourtes venaient non pas du Sault-au-Récollet ou de la Montagne, mais " des terres ". (*Registres de Ste-Anne* du 29 juillet et du 19 octobre 1705 ; *Cor. Gén.* XXII, 99, 242 ; *Lake St-Louis*, 163-172 ; *Supplément*, 19-20).

Enfin, la mission de l'Île-aux-Tourtes cessa d'exister en 1726 et non en 1721 (Archives de Québec, *rapport de M. Langelier*, 210 ; *Cor. Gén.* XLIX, 84 ; *Registres de Ste-Anne*).

D. S.

La Société du feu de Québec (VI, III, 704.)—

Sous le régime français, le système en usage pour combattre les incendies était des plus primitifs. Il n'existait aucune organisation, aucun corps de pompiers.

Cinq ordonnances furent rendues pour prévenir ou combattre les incendies. Elles datent des 16 mai 1676, 21 mai 1721, 22 octobre 1726, 12 juillet 1734 et du 30 mai 1754.

Ces différents règlements obligeaient les habitants à faire ramoner leurs cheminées ainsi qu'à entretenir des échelles pour monter sur les toits, et ils défendaient de faire du feu dans les cours. Lorsqu'un incendie éclatait, tous les habitants devaient se rendre sur les lieux avec une hache et un sceau. On prenait l'eau dans les puits ou à la rivière, lorsqu'on n'en était pas trop éloigné, et on faisait la chaîne. On jetait à terre les clôtures et tout ce qui aurait pu aider le feu à se propager. Si l'incendie menaçait de s'étendre aux maisons voisines, on abattait celles-ci au moyen de haches et de crochets en fer qui servaient à arracher les toits, etc.

Cependant l'ordonnance de 1734 institua un commencement d'organisation. Elle portait qu'un certain nombre de seaux, de haches, de pelles et de crochets en fer munis de chaînes ou de cordages, seraient placés à certains endroits désignés, dans les quatre quartiers de Québec. Cette mesure ne relevait pas cependant les habitants de l'obligation d'apporter chacun leur hache et leur seau.

Dès les premières années de la domination anglaise, le gouvernement s'occupa de cette importante question. Il nomma des surintendants, des ramoneurs de cheminées pour Québec, Montréal et Trois-Rivières, et amenda les règlements existants. Les rapports de ces surintendants sont devenus très précieux de nos jours parce qu'ils nous donnent une liste de toutes les personnes tenant feu et lieu dans ces villes ; ce sont de véritables almanacs des adresses.

En 1768, le conseil exécutif de la province rendit une ordonnance à ce sujet et nomma un surintendant pour chacune des trois villes. Cette ordonnance fut amendée en 1790. Le premier surintendant à Québec fut John Franks. En 1799 un nommé Robert Naddau remplissait cette charge, et en 1830 je trouve le nom de John Grant comme surintendant.

Ce n'est que le 23 mars 1839 qu'une ordonnance du Conseil spécial érigea la Société du Feu de Québec. Les lettres patentes constituant cette société portent la date du 13 avril suivant. En furent nommés membres : MM. Jeremiah Leaycraft, président, William Phillips, Charles Panet, Daniel McCallum, Pierre Pelletier, Laughlin Mc Pherson, Henry Pemberton, Joseph Morin, Ebenezer Baird, John McLeod, Pierre Boisseau, Robert Cairns et Frederick Hacker, tous habitants et propriétaires de Québec.

Une société semblable avait été créée à Montréal, le 25 mars de la même année. L'honorable George Moffet en fut le premier président.

L'ordonnance du Conseil spécial, 2 Vict. chap. 30 amendait les deux actes précédemment nommés, relativement à la nomination d'un surintendant pour empêcher les accidents par le feu dans la ville et les faubourgs de Québec. Elle décrétait que les émoluments, honoraires etc, de cet officier seraient dorénavant versés à la nouvelle société, qui serait formée de treize habitants de la ville, propriétaires ayant un revenu annuel d'au moins £25, avec un président et un secrétaire-trésorier qui serait nommé par la majorité des membres.

La société du feu devait faire des règlements sujets à l'approbation des juges de la cour du banc de la Reine. Elle avait le droit d'imposer des amendes pour contravention à ses règlements. On lui donnait le pouvoir de diviser la ville en quartiers ; chaque quartier devait avoir une pompe à

vapeur et un certain nombre de pompiers volontaires, n'excédant pas cinquante pour chaque pompe, sous le commandement d'un capitaine. Chaque pompier devait s'engager pour l'espace d'un an et devait travailler sous peine d'amende. En cas de mort ou d'incapacité, les pompiers devaient être immédiatement remplacés. Ils n'étaient pas rémunérés pour leur service, mais ils étaient exempts de servir comme jurés, constables ou officiers de la paix ; ainsi que dans la milice, excepté en cas d'invasion du pays. Ils s'affranchissaient aussi de la corvée.

La société devait en outre former un corps de soixante pompiers sous la direction d'un capitaine ou de deux lieutenants. Ce corps devait assister à chaque feu et ses devoirs devaient être spécifiés dans les règlements de la société.

Les pompiers blessés ou malades pouvaient recevoir l'aide de la société. Les familles de ceux qui mouraient victime du devoir pouvaient retirer une indemnité. La société était aussi autorisée à récompenser les services rendus, au moyen de médailles ou autrement. Un fond était créé pour défrayer les dépenses de la société.

Les quelques notes qui précèdent suffiront, je crois, pour donner une idée de l'organisation du temps. On était sans doute encore loin du perfectionnement apporté depuis dans les méthodes pour combattre les incendies ; mais c'était un commencement, et cette société, telle qu'organisée, a dû rendre de réels services à la vieille capitale.

F.-J. AUDET

QUESTIONS

726.—Quelle est l'origine et la signification du mot *Soo*, nom que les Anglais donnent au Sault Sainte-Marie ?

RIP.

727.—*L'Autobiographie* du célèbre père jésuite Chaumo not a-t-elle été publiée ?

BIBLIO.

728.—Dans quelle partie de la vallée de la Chaudière se trouvait l'ancien fort "Sartigan" ?

L. H.

729.—Feu Rodolphe Tanguay, avocat, neveu de Mgr Cyprien Tanguay, avait mis en drame le roman de Joseph Marmette : *L'intendant Bigot*. Ce drame a-t-il été publié ?

AMAT.

730.—Quand le canal Chambly a-t-il été ouvert à la navigation ?

MAR.

731.—Dans le statut 45, chapitre XII, Georges III, je lis qu'à l'avenir "tout marin, pour obtenir une licence de pilote, devra avoir fait deux voyages ou plus en Europe ou aux Isles."

Qu'entendait-on, au commencement du siècle, par ce terme les Isles ?

MARIN

732.—Quelle différence y avait il, autrefois, entre un fief simple et un fief de dignité ? Avons-nous eu au Canada des fiefs de cette dernière catégorie ?

CURIEUX

733.—Peut-on me donner une liste des curés de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade ?

PAROIS.

734.—Quand a-t-on commencé les premiers travaux de creusement dans le fleuve Saint-Laurent, entre Québec et Montréal ? Quelle profondeur avait le chenal lorsque ces travaux furent commencés ? Quelle est sa profondeur actuelle ?

PIL.